

Coronavirus et COVID-19

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- Fièvre
- Toux
- Difficultés respiratoires

Les symptômes peuvent être légers (similaire à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale).

Des gestes simples pour limiter la propagation

Première recommandation essentielle : **se laver fréquemment et soigneusement les mains** avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon. Cela permet de tuer le virus s'il est présent sur les mains. Il est également important d'**éviter au maximum de se toucher les yeux, le nez et la bouche**, le virus pouvant pénétrer dans l'organisme via un simple contact des mains.

Par ailleurs, il est important de **se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en cas d'éternuement**. Sans mouchoir, **utiliser le pli de son coude** s'avère la meilleure option. D'une manière générale, il faut veiller à respecter les règles d'hygiène respiratoire. Ainsi, après usage, il faut immédiatement **jeter son mouchoir dans une poubelle fermée**.

Éviter la poignée de mains, étant donné que le contact des mains est un important vecteur de contamination.

Comme la transmission est par les gouttelettes et les surfaces contaminées, les bonnes mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire pour la toux, les éternuements et les écoulements nasaux sont les mesures préventions essentielles à limiter la propagation du COVID-19 et d'autres infections.

Ainsi, en milieu de travail, le lavage des mains devrait être appliqué :

- ☒ En arrivant au travail,
- ☒ Lorsque vos mains sont visiblement sales,
- ☒ Avant de manger,
- ☒ Avant de prendre des médicaments,
- ☒ Après avoir toussé ou éternué,
- ☒ Après vous être mouché,
- ☒ Après être allé aux toilettes,
- ☒ Après avoir manipulé des ordures,



☒ Après avoir fréquenté un lieu public.

Le lavage des mains doit être fait avec de l'eau et du savon régulier; le frottement des mains doit durer entre 20 à 30 secondes et couvrir toutes les surfaces des mains, entre les doigts ainsi que les ongles. Le lavage à l'eau et au savon peut être remplacé par une solution antiseptique avec une méthode similaire.

Les surfaces pouvant avoir été contaminées par des sécrétions des voies respiratoires directement ou indirectement devraient être nettoyées avec de l'eau et du savon ou des détergents réguliers. Ces surfaces sont autant les poignées de portes, les interrupteurs, les téléphones, les claviers que les boutons d'opération des machines, les poignées de chariots de transport, de transpalette, le volant des chariots élévateurs et autres. Dès lundi nous allons nous procurer des produits nettoyants que vous devrez utiliser pour le nettoyage de vos postes de travail quotidiennement.

À compter d'aujourd'hui, tout employé qui est actuellement en voyage à l'extérieur du pays ou qui partira dans les prochaines semaines devra se mettre en isolement à son retour pour une période de 14 jours.

Selon les communications émises du Gouvernement :

- Tout employé qui doit se mettre en isolement sera couvert par l'assurance-emploi dans la mesure où ce dernier est éligible et ce, sans aucun délai de carence.
- Tout employé déjà en voyage qui sera mis en quarantaine « isolement » lors de son retour, aura accès à l'assurance emploi et ce, sans aucun délai de carence.
- Par contre, il est à prendre en note que rien n'est confirmé à l'effet qu'une personne partant à compter d'aujourd'hui en voyage à l'extérieur du pays sera couvert à son retour par l'assurance emploi pour la durée de l'isolement.

Pour un arrêt de travail en lien avec un diagnostic de coronavirus la même politique que pour un arrêt de travail maladie avec billet médical sera appliquée.

Pour le moment, la propagation du coronavirus (COVID-19) est sous contrôle au Québec, mais les prochaines semaines seront critiques. Le gouvernement prend donc toutes les mesures nécessaires pour freiner le plus possible la contagion.

Au Québec, à ce jour, 19 cas de COVID- ont été confirmés.